



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

oiseaux

Question écrite n° 63191

Texte de la question

M. Bernard Outin fait part à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de la position de la fédération des chasseurs de la Loire concernant les dates de chasse de certains oiseaux migrateurs, date prévue au 1er septembre pour les gibiers d'eau. Le département de la Loire a beaucoup d'étangs de reproduction, et les chasseurs constatent que les canards partent le 31 août. La date d'ouverture de la chasse aux gibiers d'eau au 1er septembre pourra entraîner, en particulier dans la plaine du Forez, un désintéressement des propriétaires d'étangs avec pour risque de faire disparaître ces zones humides. Il lui demande sa position à ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la position de la Fédération départementale des chasseurs de la Loire quant aux dates de chasse de certains migrateurs, date prévue au 1er septembre pour le gibier d'eau. L'ouverture de la chasse au gibier d'eau pour les canards, rallidés et foulques avait effectivement été fixée au 1er septembre 2001 dans le département de la Loire. Le préfet a pris en compte les demandes des chasseurs et a donc avancé la date d'ouverture de ce gibier d'eau au 23 août 2001 dans son arrêté du 31 juillet 2001.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Outin](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63191

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3755

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7405